

Traite BERAKHOT

Proposition de plan – Troisième chapitre – Daf 18 a et b

18 a

Guemara

Une personne est exemptée de Keri'at Shema' si le Met est en face de lui -- si ce n'est pas le cas, alors il n'est pas exempté ;

- *Pourtant nous avons une Beraita :*
 - *Si le Met est devant lui, il ne doit pas manger pas dans la même pièce ; s'il n'y a pas d'autre pièce, il mange dans la maison d'un ami ;*
 - *S'il ne peut pas manger dans la maison d'un ami, il fait une séparation entre lui et le Met ; s'il ne peut pas le faire, il détourne son visage du Met et mange.*
 - *Il ne s'allonge pas en mangeant, il ne peut pas prendre de viande ou de vin ; il ne bénit pas avant ou après avoir mangé ; les gens ne bénissent pas pour lui (pour l'exempter de ha'Motzi), il n'est pas inclus dans un Zimun (/Birkat ha'Mazon) ;*
 - *Il est exempté de Keri'at Shema, de Tefilah, de Tefilin et de toutes les Mitzvot ;*
 - *Le jour du Shabbat, il s'allonge, mange de la viande et du vin ; il bénit avant et après avoir mangé, il s'associe à un Zimun, il est astreint à toutes les Mitzvot ;*
 - *R. Shimon ben Gamliel dit que, de même qu'il est astreint à ces mitsvot, il est obligé d'accomplir toutes les Mitzvot durant le Shabat.*
 - *R. Yochanan : R. Shimon et Chachamim se disputent sur les relations conjugales (R. Shimon l'oblige, Chachamim l'exemptent).*

- *En tout état de cause, il ressort de cette beraita qu'il est exempté de toutes les Mitzvot (en dehors de Shabat, même lorsqu'il est dans une autre maison) !*
 - *Réponse 1 / Rav Papa : Non, il n'est exempté de toutes les Mitzvot que dans le dernier cas où il est dans la même pièce que le mort (et doit se détourner pour manger).*
 - *Réponse 2 / Rav Ashi : Comme il est obligé d'enterrer le Met, c'est comme s'il était devant lui (où qu'il soit) ;*
 - *Il est dit, "va'Yakam Avraham me'Al Penei Meto," et "v'Ekberah Meti Milfanai" -- puisqu'il est obligé d'enterrer le Met, c'est comme si le Met était devant lui.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Sous-entendu : il n'est exempt que si son Met est devant lui (D. Préserve), et non s'il regarde un Met sans rapport avec lui;*
 - *Beraïta : Celui qui regarde un Met, même s'il n'a aucun rapport avec lui, est exempt de Keri'at Shema... et de toutes les Mitzvot.*
 - *Celui qui regarde un Met est exempt, même s'il n'est pas apparenté, on est exempt à cause de son Met (D. Préserve), même s'il ne le regarde pas.*
 - *Si son Met est en face de lui, ou s'il regarde un Met, il est exempt - mais pas s'il se contente de traverser un cimetière ;*
 - *Beraïta : On ne peut pas marcher dans un cimetière avec Téfilin sur la tête, ou apprendre d'un Sefer Torah dans sa main. (ne pas offenser les morts qui ne peuvent plus accomplir de mitsvot).*
 - *"Lo'eg la'Rash" ne s'applique que dans un rayon de quatre Amot du Met ;*
 - *Les quatre Amot autour d'un Met se rapportent au Met, il est interdit d'y dire Shema.*
 - *Celui dont le Met est en face de lui, ou qui regarde un Met, est exempt même en dehors de quatre Amot.*
 - *Beraïta :*
 - *Celui qui observe un Met, même s'il n'est pas lié à lui, est exempt de Keri'at Shema, Tefilah, Tefilin et de tous les Mitzvot ;*
 - *S'il y a deux personnes, l'une regarde pendant que l'autre dit Shema, et vice-versa.*
 - *Ben Azai dit que s'ils venaient en bateau, ils laissent le Met dans un coin et prient tous les deux dans un autre coin.*
 - *Sur quoi se disputent-ils ?*
 - *Ravina : Le premier Tana est préoccupé par les souris (même sur un bateau, donc le Met ne peut pas être laissé seul),*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Ben Azai n'est pas préoccupé par les souris (sur un bateau).

Beraïta :

- *On ne peut pas mettre un sac d'os (d'un Met) sur un âne et monter dessus, car cela les déshonore*
- *S'il a peur des Nochrims ou des bandits, c'est permis.*
- *Il en va de même pour un Sefer Torah.*
 - *Est-ce que cela fait référence à la Reisha (la première loi - on ne peut pas monter dessus) ou à la Seifa (la deuxième loi - on peut monter dessus pour la protéger des bandits) ?*
 - *Cela ne peut pas faire référence à la Reisha - il n'est pas nécessaire de dire que nous ne sommes pas plus indulgents que les os à propos d'une Torah dont les lois sont plus rigoureuses !*
 - *Il se réfère à la Seifa, la même clause s'applique à un Sefer Torah.*
 - *Rachabah : Celui qui voit un Met [être emmené à l'enterrement] et ne l'accompagne pas (au moins quatre Amot) transgresse "Lo'eg la'Rash Cheref Osehu" ;*
 - *Rav Asi : S'il l'accompagne, alors "Malveh Hash-m Chonen Dal u'Mechavdo Chonen Evyon" -- on considère qu'il a prêté à Hash-m.*

R. Chiya et R. Yonatan marchaient dans un cimetière ; les Tzitzit de R. Yonatan étaient visibles.

- *R. Chiya : Soulevez-les (pour qu'ils ne se montrent pas), de peur que les morts ne disent : "Aujourd'hui ils se moquent de nous, demain ils se joindront à nous !"*
 - *R. Yonatan : Les morts ne savent pas ce qui se passe ici -- "veha'Metim Einam Yod'im Me'umah" !*
 - *R. Chiya : Vous n'avez pas appris le verset correctement ! [Il commence,] "Ki ha'Chayim Yod'im she'Yamutu" - cela fait référence aux Tzadikim, qui sont appelés vivants même quand ils sont morts ;*
 - *"U'Venayahu ven Yehoyada ben Ish Chai..." -- les autres personnes sont-elles les enfants des morts ? !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

18b

- *Yehoyada est plutôt appelé vivant même après sa mort.*
 - *"Rav Pe'alim Mekavtze'el" - il [était le chef du Sanhedrin, il] a rassemblé beaucoup [d'étudiants] pour travailler dans la Torah.*
 - *"Hu Hikah Et Shnei Ari'el Mo'av" - il n'y avait personne d'autre comme lui dans aucun des Mikdash ;*
 - *"V'Hu Yarad v'Hikah Et ha'Ari be toch ha'Bor b'Yom ha'Shaleg" - certains expliquent qu'il a brisé la glace et s'est immergé dans l'eau glacée /mikve ;*
 - *D'autres disent qu'il a appris tout le Sifra d'Vei Rav (Torat Kohanim ; Tosfot - c'est le plus difficile à apprendre) en un jour d'hiver.*
- *R. Chiya : "Veha'Metim Einam Yod'im Me'umah" -- cela fait référence aux Resha'im, qui sont appelés morts même lorsqu'ils sont vivants -- "v'Atah Chalal Rasha Nesi Yisrael" ;*
 - *Nous pourrions aussi apprendre de "Al Pi Shenei Edim O Al Pi Sheloshah Edim Yumat ha'Met" -- il est appelé Met même avant sa mort.*
 - *Les enfants de Rabbi Chiya sont allés travailler sur leur propriété ; ils ont oublié leur étude et se sont efforcés de s'en souvenir.*
 - *Un fils s'est inquiété : Est-ce que notre père [décédé] est au courant de cela ?*
 - *L'autre fils : Non -- "Yichbedu Vanav v'Lo Yeda" !*
 - *L'autre fils : Non, il faut pas interpréter ainsi "Yichbedu Vanav v'Lo Yeda"!*
 - *Mais R. Yitzchak a enseigné, "Ach Besaro Alav Yich'av v'Nafsho Alav Te'eval" -- les vers (consommant un Met) le blessent comme une aiguille blesse la chair vivante ! Ils perçoivent les douleurs*
 - *Ils ne connaissent que leur propre douleur, pas celle des autres.*
- *Beraita : Un cas s'est produit, un Chasid a donné un Dinar à un pauvre Erev Rosh Hashanah au cours d'une année de famine ; sa femme était en colère. Il a passé la nuit dans un cimetière, et a entendu les esprits de deux jeunes filles décédées converser*
 - *Une voix : Allons derrière le rideau (qui est devant la Shechinah) et écoutons les punitions qui sont décrétées pour l'année à venir !*
 - *Une autre voix : Je ne peux pas -- j'ai été enterré dans une natte de roseaux (je suis gêné d'y aller ainsi; vas-y toi).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Quand elle est revenue, elle lui rapporta : J'ai entendu dire que la grêle détruira tout ce qui a été planté au premier Revi'ah (période de pluie prévue au début de l'hiver, lors de Cheshvan).*
- *Le Chasid a planté dans la deuxième période de pluie ; les récoltes de tous les autres ont été détruites, ses récoltes ne l'ont pas été.*
 - *Il se rendit au cimetière le prochain Erev Rosh Hashanah, et entendit de nouveau les esprits.*
 - *A nouveau, une voix : Allons entendre les punitions pour l'année à venir !*
 - *L'autre jeune fille : Je te l'ai déjà dit, je ne peux pas, car j'ai été enterré dans des nattes de roseau ; va, et dis-le-moi.*
 - *A son retour : J'ai entendu dire que tout ce qui sera planté dans le second Revi'ah sera détruit par le fléau.*
 - *Le Chasid a planté lors de la première pluie ; les récoltes de tous les autres ont été détruites, ses récoltes ne l'ont pas été. Sa femme lui a demandé quel était son succès ; il lui a raconté tout l'épisode.*
 - *Peu après, sa femme s'est disputée avec la mère de la deuxième voix ; elle lui a dit : "Je vais te montrer que ta fille est enterrée dans des nattes de roseau !"*
 - *Le Chasid logea dans le cimetière le prochain Erev Rosh Hashanah, et entendit de nouveau les esprits.*
 - *La voix : Allons entendre les punitions pour l'année à venir !*
 - *L'autre voix : Laisse-moi tranquille... les vivants ont entendu nos conversations !*
 - *Cela montre que les morts savent ce qui se passe ici !*
- *Peut-être qu'ils ne savent pas, mais quelqu'un est mort et l'a dit à cette jeune fille.*

Un cas s'est produit, Ze'iri a déposé de l'argent chez une aubergiste ; l'aubergiste est mort. Ze'iri se rendit au cimetière, et demanda à l'aubergiste où se trouvait l'argent.

- *L'aubergiste lui dit où il se trouvait et lui demanda de dire à sa mère de lui envoyer ses peignes et son mascara via une certaine femme qui mourra demain*
 - *Cela montre que les morts savent ce qui se passe ici !*
 - *Peut-être ne savent-ils pas la plupart des choses, seulement Dumah (l'ange nommé pour les Neshamot) a annoncé que cette femme va mourir.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Un autre cas s'est produit, l'argent des orphelins a été déposé chez le père de Shmuel. Shmuel n'était pas là quand son père est mort ; les gens l'accusaient de prendre l'argent des orphelins. Il se rendit au cimetière et demanda à parler à « Aba ». Les âmes des morts ne pouvaient pas identifier de qui il s'agissait, jusqu'à ce qu'il demande le père de Shmuel.

- *Ils lui dirent que son père était allé à l'Académie céleste. Il a vu Levi installé à l'extérieur. Il s'enquit de savoir pourquoi il ne rentrait pas et Levi lui a expliqué qu'il a été banni pour le temps qu'il a fait souffrir R. Afes en n'entrant pas dans la Yeshiva quand R. Afes était le chef*
 - *Il a vu son père pleurer et rire ; son père a expliqué, je pleure parce que bientôt vous serez ici ; je ris parce que vous êtes considéré comme très important ici.*
 - *Shmuel : Si je suis important, que Levi soit autorisé à rentrer (par mon mérite) ! (Cela a été accordé.)*
 - *Shmuel : Où est l'argent des orphelins ?*
 - *Son père : Il est dans la meule ; les pièces du haut et du bas sont à nous, celles du milieu appartiennent aux orphelins ;*
 - *Pourquoi une telle répartition ? C'était pour que nous supportions les pertes dues au vol (les pièces du haut) ou à la corrosion (les pièces du bas).*
 - *Il savait que Shmuel allait bientôt mourir → cela montre que les morts savent ce qui se passe ici !*
 - *Non, il savait pour Shmuel car il était important et ils ont annoncé de lui faire de la place avant qu'il ne vienne*
 - *Enfin, R. Yonatan (qui ne pensait que les morts ne savent pas ce qui se passe sur terre) s'est rétracté.*
 - *R. Yonatan : Quelle est la source qui fait que les morts se parlent entre eux ?*
 - *Répondre : "... Ha'Aretz Asher Nishbati l'Avraham Yitzchak v'Yakov Leimor" -- Hash-m a dit à Moshe de dire aux Avot qu'il a accompli Son serment de donner Eretz Yisrael à leur descendance.*
 - *Or, R. Yonatan a d'abord soutenu que les morts ne perçoivent que la souffrance de leur décomposition. (A quoi bon leur dire que le serment a été accompli) !*
 - *Version 1: Que veux-tu en conclure ? Que les morts savent ce qui se passe ici ? Si c'est ainsi, il n'y aurait pas besoin de leur dire !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Hachém a dit à Moshé de leur dire afin qu'ils soient reconnaissants envers Moshé (de les avoir amenés à la frontière d'Eretz Yisraël).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com